



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

maintien

Question écrite n° 8629

Texte de la question

M. Alain Marty appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur le développement de la mendicité accompagnée de bébé chiens. En effet, certaines personnes ayant compris le potentiel attractif d'un animal bébé, ils s'en servent, afin de faire la manche dans les rues. Il est compréhensible, que certaines personnes vivant dans les rues, trouvent auprès d'un animal, une forme de réconfort ; en revanche l'exploitation de masse de bébés animaux issus de trafic, pour la mendicité est inadmissible. Ces animaux sont issus de trafic de reproduction intensive, ils sont élevés dans des conditions désastreuses, généralement, ils ne sont pas sevrés, ils ne sont pas vaccinés et cumulent divers carence, voire mauvais traitement. La question du devenir de ces animaux se pose aussi, puisque nous remarquons que ces chiens sont remplacés par de nouveaux bébés lorsqu'ils grandissent que deviennent les plus vieux. Le trafic d'animaux est le deuxième plus lucratif au monde et la cruauté envers les animaux est punie par le droit français, c'est pourquoi il aimerait savoir si le Gouvernement compte s'occuper de ce problème.

Données clés

Auteur : [M. Alain Marty](#)

Circonscription : Moselle (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8629

Rubrique : Ordre public

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 octobre 2012](#), page 6067